

Codes à utiliser dans les déclarations allant jusqu'à décembre 2021		Codes à utiliser à partir des déclarations de janvier 2022	
1	Transactions impliquant un changement effectif ou prévu de propriété entre résident et non résident avec compensation financière (à l'exception des transactions reprises sous les codes 2, 7 et 8)		
1	Achat définitif / vente définitive	11	Vente/achat pur et simple excepté la vente à distance
1	Vente avec commission ou courtage	11	Vente avec commission ou courtage
1	Mouvements de biens entre filiales (avec compensation financière)	11	Mouvements de biens entre filiales (avec compensation financière)
1	Achat définitif / vente définitive	12	Commerce direct avec/par des consommateurs privés (y compris la vente à distance)
2	Retours et remplacements de biens à titre gratuit après enregistrement de la transaction d'origine. Ce code ne peut être utilisé que dans le cas d'un retour de marchandises dont la transaction originale (c.-à-d. la transaction avant le renvoi) correspond à la description du code de transaction 1.		
2	Retours de biens	21	Retours de biens
2	Remplacement de biens retournés	22	Remplacement de biens retournés
2	Remplacement (par ex. sous garantie) pour des biens non retournés	23	Remplacement (par ex. sous garantie) pour des biens non retournés
2	Autres		
3	Transactions impliquant un changement de propriété prévu ou un changement de propriété sans compensation financière ou en nature (par exemple: envoi de marchandises dans le cadre des programmes d'aide)		
1	Mouvements vers/depuis un entrepôt (à l'exclusion des rappels et des stocks en consignation)	31	Mouvements vers/depuis un entrepôt (à l'exclusion des rappels et des stocks en consignation)
1	Vente après essai	32	Vente après essai
1	Vente à vue	32	Vente à vue
1	Consignation	32	Envoi en consignation
1	Call-Off Stock	32	Call-Off Stock
1	Vente avec commission ou courtage	32	Vente avec commission ou courtage où les marchandises sont livrées à l'entrepôt du courtier
1	Crédit-bail et location vente	33	Crédit-bail et location-vente
3	Transactions impliquant un changement de propriété prévu ou un changement de propriété sans compensation financière ou en nature (par exemple, envoi de marchandises dans le cadre des programmes d'aide)	34	Transactions impliquant un changement de propriété sans compensation financière ou en nature (par exemple, envoi de marchandises dans le cadre des programmes d'aide)
1	Troc	34	Troc
4	Transactions en vue de travaux à façon (n'impliquant pas un changement de propriété au transformateur)		
4	Biens supposés retourner dans l'État membre d'exportation initial	41	Biens supposés retourner dans l'État membre/pays d'exportation initial
1	Biens non supposés retourner dans l'État membre d'exportation initial	42	Biens non supposés retourner dans l'État membre/pays d'exportation initial
5	Transactions à la suite de travaux à façon (n'impliquant pas de changement de propriété au transformateur)		
5	Biens retournant dans l'État membre d'exportation initial	51	Biens retournant dans l'État membre/pays d'exportation initial
1	Biens ne retournant pas dans l'État membre d'exportation initial	52	Biens ne retournant pas dans l'État membre/pays d'exportation initial
6	Opération après réparation ou entretien, sauf dans le cadre de programmes intergouvernementaux de fabrication coordonnée. Cette prestation de services peut être effectuée aussi bien à titre gracieux qu'à titre onéreux. Ces opérations n'impliquent pas de transfert de propriété (futur).	60	Opérations après réparation ou entretien, sauf dans le cadre de programmes intergouvernementaux de fabrication coordonnée. Cette prestation de services peut être effectuée aussi bien à titre gracieux qu'à titre onéreux. Ces opérations n'impliquent pas de transfert de propriété (futur).

Codes à utiliser dans les déclarations allant jusqu'à décembre 2021		Codes à utiliser à partir des déclarations de janvier 2022	
7	Opérations au titre de projets de défense communs ou d'autres programmes communs de production intergouvernementaux		
1	Mise en libre circulation de biens dans un État membre avec exportation ultérieure vers un autre État membre	71	Transactions en vue/à la suite du dédouanement (n'impliquant pas de changement de propriété, relatives à des biens en quasi-importation ou exportation); * Mise en libre circulation de biens dans un État membre avec exportation ultérieure vers un autre État membre
1	Transport de biens d'un État membre à un autre en vue de placer les biens sous le régime de l'exportation	72	Transactions en vue/à la suite du dédouanement (n'impliquant pas de changement de propriété, relatives à des biens en quasi-importation ou exportation); * Transport de biens d'un État membre vers un autre en vue de placer les biens sous le régime de l'exportation
8	Transactions impliquant la livraison de matériaux de construction et d'équipements techniques dans le cadre d'un contrat général de construction ou de génie civil pour lequel une facturation séparée des biens n'est pas requise mais une facture est délivrée pour la totalité du marché	80	Transactions impliquant la livraison de matériaux de construction et d'équipements techniques dans le cadre d'un contrat général de construction ou de génie civil pour lequel une facturation séparée des biens n'est pas requise mais une facture est délivrée pour la totalité du marché
9	Autres transactions qui ne peuvent pas être classées sous d'autres codes		
9	Location, prêt et leasing opérationnel d'une durée supérieure à 24 mois	91	Location, prêt et location-achat (leasing opérationnel) d'une durée supérieure à 24 mois
9	Autres	99	Autres